



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Inspection Pédagogique Régionale

Réf :  
Lettre 3 23-24 NL

Affaire suivie par :  
Fabienne SALLETTE  
IA-IPR de SVT

Mél : [fabienne.sallete@ac-bordeaux.fr](mailto:fabienne.sallete@ac-bordeaux.fr)  
[frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr](mailto:frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr)  
[bruno.forestier@ac-bordeaux.fr](mailto:bruno.forestier@ac-bordeaux.fr)

## Inspection Pédagogique Régionale

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Fabienne SALLETTE  
Frédéric BLANC  
Bruno FORESTIER  
IA-IPR de SVT

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de SVT  
des lycées et collèges publics  
S/c de Mesdames et Messieurs les proviseurs et principaux

**Objet** : Lettre de rentrée SVT

Mesdames et messieurs les enseignants et personnels de laboratoire,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire 2023 et souhaitons la bienvenue aux professeurs qui rejoignent notre académie.

Nous souhaitons une bonne retraite aux collègues qui à La Force, Bordeaux, Cenon, Bayonne, ... font valoir leurs droits à celle-ci. Avec une attention toute particulière aux collègues qui furent formatrices et dont vous avez apprécié les interventions.

Nous serons trois inspecteurs pour vous accompagner cette année. Notre équipe est complétée par Bertrand Duval et Pierre-Yves Hiquet qui bénéficient de quelques heures d'aide à l'inspection.

Nous remercions très sincèrement Kathia Chauvet-Bayle pour son profond investissement et sa grande loyauté dans sa mission d'aide à l'inspection. Nous la félicitons pour sa candidature et sa nomination à l'INSPE en tant que responsable du parcours SVT.

Nous tenons aussi à remercier Xavier Pédouan pour son investissement en tant qu'IAN et lui souhaitons un bel épanouissement dans ces nouvelles fonctions auprès de la DANE. Nous saluons Damien Dudzinski qui poursuit avec professionnalisme sa mission d'IAN.

### Quelques données.

Moyenne académique à la partie SVT de l'épreuve de sciences du DNB 2023	13,84 /20
% d'élèves de 1 <sup>ère</sup> générale qui suivent la spécialité SVT. RS 2023	38,2 % 37,3% à la RS2022
% d'élève de 1 <sup>ère</sup> qui poursuivent en terminale la spécialité SVT débutée en 1 <sup>ère</sup> générale. RS 2023	74,7 % 77,4% à la RS2022
Epreuve écrite de spécialité SVT 2023	
sujet 1	8,93 / 15
sujet 2	8,75 / 15
Moyenne académique ECE 2023. 39 % des candidats ont composé sur des sujets « nouvelle version ». Félicitation pour avoir pleinement investi cette évolution.	3,89 / 5

### Déroulement et recommandations pour l'année scolaire 2023-2024.

Les enjeux environnementaux et de santé actuels témoignent de l'importance de former les élèves à la construction des savoirs scientifiques et à leur nature. Aussi, il est essentiel de réaffirmer les fondamentaux de notre discipline :

- la prééminence du travail sur le réel ;
- l'importance de traiter des données scientifiquement établies ;
- la nécessité d'une approche statistique et critique des données scientifiques ;
- l'indispensable contribution aux éducations à la santé, à l'environnement, à la citoyenneté, ...

#### Au collègue

Le nouveau programme de sciences et technologie pour le cycle 3 a été publié au BO N°25 du 22/06/2023. Il est à mettre en œuvre dès cette rentrée scolaire.

Depuis deux ans, vous avez échangé et produit des ressources sur la place des activités pratiques et des outils numériques dans notre pédagogie. Nous vous invitons à poursuivre ces réflexions et mettre en œuvre le fruit de votre travail.

Vous avez également eu l'occasion de travailler sur l'enseignement de la génétique en cycle 4. Pour rappel, vous trouverez via ce lien, la conférence de M. Jubault-Bregler sur ce thème :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/svt/ressources/scientifiques/conferences-scientifiques/>

Suite à de nombreuses questions, nous vous confirmons qu'il n'est pas prévu de modification du programme de SVT de cycle 4.

Par ailleurs, nous observons régulièrement dans les classes, l'importance de la prise en compte d'élèves à besoins spécifiques. Aussi, lors des animations ZAP, nous envisageons de vous proposer un temps d'échange d'expériences et de ressources sur la gestion de cette grande diversité des besoins des élèves.

#### Au lycée

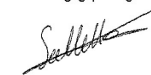
- Epreuves de spécialité du baccalauréat : la liste des thèmes objets de l'évaluation en juin doit être publiée au BOEN. Nous vous en informerons au plus vite.
- De nouveaux programmes d'enseignement scientifique ont été publiés au BO N°25 du 22/06/2023. Ils sont à mettre en œuvre dès cette rentrée scolaire pour la classe de première et à la rentrée scolaire 2024 pour la classe de terminale.
- Nous vous rappelons que pour la session 2024 de l'ECE, deux tiers des situations proposées seront « nouvelle version ».
- Nous avons engagé l'an dernier une réflexion sur les enjeux de l'évaluation dans l'objectif de développer les pratiques de remédiation. Merci aux équipes qui ont produit de nombreuses ressources dans le cadre de la journée ZAP de juin. Ces ressources sont en cours de relecture et seront progressivement mises en ligne. Nous avons articulé notre travail autour des 9 compétences du LSL. Nous allons poursuivre et amplifier ce travail. Nous vous rappelons l'importance de rendre explicite pour vos élèves ce suivi des compétences et les exigences attendues dans les productions qu'ils ont à réaliser.
- Enfin, nous vous rappelons l'existence de la ressource académique « préparer la transition vers l'enseignement supérieur ». La modification de l'agenda des épreuves ne remet pas en cause la nécessité de mettre en œuvre de telles pratiques pédagogiques, dès la classe de première.

Vous trouverez en annexe de cette lettre, des informations sur les modalités d'inspections, diverses informations

**Nous vous remercions de diffuser largement ces informations au sein du laboratoire.** Restant à votre écoute, nous vous prions de recevoir l'expression de notre cordial dévouement.

Fabienne SALLETTE

L'Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale



Fabienne SALLETTE

Frédéric BLANC



Bruno FORESTIER

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional



Bruno FORESTIER

## Annexe 1 : TICE

Le site ressources SVT actualisé : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/svt/>

Nous vous rappelons la nécessité **de communiquer par l'intermédiaire de votre mail académique** dans le cadre d'échanges professionnels, y compris pour votre inscription à la **liste de diffusion académique SVT**.

## Annexe 2 : l'inspection

**Jean-Marc MOULLET**, Inspecteur Général de l'Education Nationale est le doyen du groupe STVST  
**Bertrand PAJOT**, Inspecteur Général de l'Education Nationale, a en responsabilité notre académie.  
Les responsabilités de l'inspection pédagogique régionale se répartissent comme suit :

Zones d'animation pédagogiques	Inspecteurs
<b>33 - Arcachon, Lormont-Cenon-Bègles, Bordeaux-St Médard en Jalles, Bordeaux-Mérignac, Médoc.</b> <b>40 : Parentis</b> <b>47 - ensemble du département.</b>	<b>F. SALLETTE</b> <a href="mailto:fabienne.sallete@ac-bordeaux.fr">fabienne.sallete@ac-bordeaux.fr</a>
<b>33 – Bordeaux Centre, Gradignan-Talence,</b> <b>40 – Dax et Mont de Marsan</b> <b>64 – ensemble du département.</b>	<b>F. BLANC</b> <a href="mailto:frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr">frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr</a>
<b>24 – ensemble du département</b> <b>33 – Blaye, Libourne, Sud Gironde- Entre deux Mers,</b>	<b>B. FORESTIER</b> <a href="mailto:bruno.forestier@ac-bordeaux.fr">bruno.forestier@ac-bordeaux.fr</a>

Nous attirons votre attention sur le fait que les ZAP de Gironde ont été redéfinies (ce qui a des conséquences sur les groupes d'animation ZAP collège).

Lors des inspections et visites conseils, nos observations reposent sur les textes de référence suivants :

- **Décret n°2014-940 du 20 août 2014 définissant les missions des enseignants :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>

- **le BO N° 30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=29743](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=29743)

Dans ce cadre, nous vous invitons à nous fournir les documents suivants :

- le cahier de textes de la classe ;
- une programmation annuelle et les programmations de cycles en collège ;
- les progressions pédagogiques et **tous documents complémentaires que vous jugerez utile ;**
- des exemplaires d'énoncés d'évaluations (formative, sommative) dans chacun des niveaux ;
- deux cahiers ou classeurs d'élèves de qualité différente, dans chacun des niveaux enseignés.
- Les éléments que vous jugerez pertinents de nous présenter pour témoigner de votre implication dans des projets transversaux, éducatifs, ....

Au cours de l'observation de la séance, un intérêt particulier sera porté **au sens des activités proposées, aux objectifs identifiés, au développement des compétences expérimentales, à la différenciation pédagogique, aux procédures d'évaluation et au développement de l'autonomie de l'élève.**

L'entretien individuel permettra d'aborder les pratiques pédagogiques de l'enseignant, le déroulement de sa carrière, **sa contribution au projet d'établissement** et d'établir un bilan d'étape sur la maîtrise des compétences professionnelles en lien avec le référentiel (**BO n° 30 du 25 juillet 2013**).

Nous vous rappelons par ailleurs l'intérêt pour votre carrière de remplir avec le plus grand soin les diverses rubriques vous concernant sur **iprof** :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/ServletIprof>

## Annexe 3 : la formation

### Formation initiale des professeurs stagiaires

- Site national : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

### Formation continue des enseignants

**Le Plan Académique de Formation 2023-2024** des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation peut être consulté à l'adresse suivante : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>

La campagne d'inscription pour les candidatures individuelles se fera directement sur GAIA.

Nous vous communiquerons les liens pour vous permettre de vous abonner aux formations individuelles susceptibles de vous intéresser.

**La Maison pour la science en Aquitaine** (<http://www.maisons-pour-la-science.org/aquitaine>) propose des actions de développement professionnel aux enseignants du premier degré et du collège. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Mauricette MESGUICH, ingénieure de formation : [mauricette.mesguich@maisons-pour-la-science.org](mailto:mauricette.mesguich@maisons-pour-la-science.org)

Le protocole d'inscription à la préparation au CAPES interne a changé et les délais seront rallongés afin de faciliter l'inscription de professeurs contractuels nommés tardivement en septembre. Nous adresserons au plus vite le détail de ce protocole.

Incitez les collègues enseignants sous contrat intéressés à contacter Mme Bonnet ([myriam.bonnet@ac-bordeaux.fr](mailto:myriam.bonnet@ac-bordeaux.fr)) ou M Duval ([bertrand.duval@ac-bordeaux.fr](mailto:bertrand.duval@ac-bordeaux.fr))

**Inscription au concours courant du mois de septembre via le site :** <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

**Informations concernant la préparation à l'agrégation interne (année scolaire 2024-2025):** contacter Fabrice BOUCHET : [fabrice.bouchet@ac-bordeaux.fr](mailto:fabrice.bouchet@ac-bordeaux.fr); [Pour cette préparation les inscriptions sont closes et la formation est déjà entamée.](#)

### Formation continue des Personnels techniques de laboratoire

Les personnels de laboratoire peuvent consulter les offres de formation à l'adresse suivante :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia/nthem/treeview>

rubrique

ATSS

Objet	Contenu du texte	Référence
Modification des programmes de cycle 3 en sciences et technologie	Texte officiel BO n°25 du 22 juin 2023 qui définit le programme de cycle 3 à mettre en œuvre dès la rentrée 2023.	<a href="https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel101_annexe_okok.pdf">https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel101_annexe_okok.pdf</a>
Modifications du programme d'enseignement scientifique de la classe de première générale	Texte officiel BO n°25 du 22 juin 2023 qui définit le programme d'enseignement scientifique de première générale à mettre en œuvre dès la rentrée 2023.	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo25/MENE2312806A">https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo25/MENE2312806A</a>
Modifications du programme d'enseignement scientifique de la classe de Terminale générale	Texte officiel BO n°25 du 22 juin 2023 qui définit le programme d'enseignement scientifique de première générale à mettre en œuvre à partir de la rentrée 2024.	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo25/MENE2312807A">https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo25/MENE2312807A</a>
Fonction de professeur principal de « groupe d'élèves »	Décret n° 2021-954 du 19/07/2021 modifiant les dispositions définissant la fonction de professeur principal et de professeur référent de groupe d'élèves	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806008">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806008</a>
Epreuves ponctuelles du baccalauréat	L'épreuve orale dit Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm</a>